



**Commune de L'Albenc
Département de l'Isère**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 16/01/2019

Nombre de conseillers : en Exercice	15
Présents	11
Pouvoir	4
Votants	15

Le 2 avril de l'an deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents : Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marlène GUICHARD, Anne Laure ROUQUAIROL, Brahim BASRI, Gérard CAMBON, Catherine STUCK, Patrick BURRIAND, Christian JOLLY, Alexandre PICAT, Nathalie LYONNE, Véronique SCARINGELLA

Excusés et Pouvoir :

Marjory LUYTON à Marlène GUICHARD

Christian MATHIEU à Alexandre PICAT

Alexis BOUCHERAND à Patrick BURRIAND

Nathalie LYONNE à Anne Laure ROUQUAIROL

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

En début de séance, Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour présentation d'un 10^{ème} rapport portant sur la modification du PADD dans le cadre de la révision du PLU.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour présentation et débat autour de ce rapport.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal : questions et observations.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération portant sur l'approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de la trésorerie de Vinay :

Avant le vote du compte administratif et le budget primitif 2019, il est nécessaire d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Vinay, attestant de l'ensemble des écritures comptables et budgétaires dans le cadre de l'exécution du budget principal 2018.

Le compte de gestion de Monsieur le comptable est adopté à l'unanimité.

2. Vote du compte administratif du budget principal 2018.

Afin de procéder au vote du compte administratif 2019 et conformément au cadre réglementaire, Madame le Maire fait appel à candidature pour présenter la délibération et ne participera pas au vote du compte administratif.

Madame Christelle GUIONNEAU, 1^{ère} adjointe est désignée présidente de la séance pour le vote du compte administratif.

Au vu de l'examen de toutes les écritures comptables (mandats et titres émis et annulés), le compte administratif 2018 présente le résultat de clôture suivant :

- Un solde de clôture négatif pour la section d'investissement à hauteur de 281 935,62 €
- Un solde de clôture positif pour la section de fonctionnement à hauteur de 422 964,54 €
- Soit un solde de clôture global de 141 028,92 €.

Ce résultat fera l'objet d'une délibération spécifique d'affectation au budget prévisionnel.

Monsieur JOLLY demande la raison d'un tel déficit de clôture sur le budget d'investissement.

La raison tient dans un volume important d'opérations de travaux et d'investissement, mais également par des subventions d'équipement attendues qui non pas encore été attribuées dans le cadre du budget 2018. Ces recettes (département, région) ont été intégrées dans la préparation budgétaire 2019.

Approbation du compte administratif 2018 à l'unanimité.

3. Affectation des résultats du budget principal 2018

Au vu des résultats constatés au compte administratif 2018, il est proposé d'affecter au budget prévisionnel 2019, les résultats suivants :

- Affectation au compte 1068 (compte de réserve) la somme de 311 875,62 €
- Affectation au compte 002 « Excédents de fonctionnement reporté » la somme de 111 088,92 €
- Affectation au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » la somme de 281 935,62 €

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

4. Fixation et vote des taux d'imposition

L'administration fiscale, en amont de la préparation budgétaire a transmis à la commune de l'Albenc l'état de notification des ressources fiscales pour l'année 2019.

Il est constaté une augmentation de l'assiette d'imposition pour les trois taxes :

- 5,6 % pour la TH
- 5,06 % pour la TFPB
- 1,8 % pour la TFPNB

Au vu de ces bases fiscales et du produit attendu, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour les trois taxes locales, à savoir :

- Pour la taxe d'habitation : 11 %

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,44 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,20 %

Les taux d'impositions pour les trois taxes locales pour l'année 2019 sont adoptés à l'unanimité.

5. Vote du budget primitif 2019

Après affectation des résultats, Madame le Maire présente les propositions budgétaires pour le budget primitif 2019, avec vote du budget par nature, présentation par chapitre sans vote formel au niveau du chapitre.

Pour la section de fonctionnement

Les crédits inscrits en dépenses pour 2019 sont de **833 792,92 €**, répartis de la manière suivante :

- Chapitre 011 « charges à caractère général » : 235 144,68 €
- Chapitre 012 « charges de personnel » : 266 423,00 €
- Chapitre 014 « atténuations de produits » : 500,00 €
- Chapitre 64 « charges exceptionnelles » : 4 500,00 €
- Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 95 897,19 €
- Chapitre 66 « charges financières » : 53 426,53 €
- Chapitre 022 « dépenses imprévues » : 17 724,00 €
- Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : 106 053,65 €
- Chapitre 042 « opérations d'ordres entre sections » : 54 123,87 €

Les crédits inscrits en recette pour 2019 sont de **833 792,92 €**, répartis de la manière suivante :

- Chapitre 013 « atténuations de charges » : 1 000,00 €
- Chapitre 70 « produits des services » : 66 200,00 €
- Chapitre 73 « impôts et taxes » : 478 275,00 €
- Chapitre 74 « dotations, subventions et participations » : 121 819,00 €
- Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 45 944,00 €
- Chapitre 042 « opérations d'ordre en sections » : 9 466,00 €
- Chapitre 002 « excédent de fonctionnement reporté ou anticipé » : 111 088,92 €

Pour la section d'investissement :

Les crédits inscrits en dépenses pour 2019 sont de **798 776,13 €**, répartis de la manière suivante :

- Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 23 800,00 €
- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 332 134,24 €
- Chapitre 10 « dotations, fonds divers » : 1 271,00 €
- Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » : 150 171,27 €
- Chapitre 040 « opérations d'ordre en section » : 9 466,00 €
- Chapitre 001 « Solde d'exécution reporté ou anticipé » : 281 935,62 €

Les crédits inscrits en recettes pour 2019 sont de **798 776,13 €**, répartis de la manière suivante :

- Chapitre 13 « subventions d'investissement » : 136 723,00 €
- Chapitre 10 « dotations fonds divers » : 45 000,00 €
- Chapitre 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 311 875,61 €
- Chapitre 024 « produits de cessions d'immobilisations » : 145 000,00 €
- Chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » : 106 053,65 €
- Chapitre 040 « opérations d'ordre » : 54 123,87 €

Le budget est voté en équilibre tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement pour un montant global de **1 623 569 €**.

Monsieur CAMBON demande si les crédits relatifs au projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur la rue du Sablon, projet sous maîtrise d'œuvre du SEDI sont bien inscrits, à hauteur de 36 000,00 €.

Cette enveloppe a été prévu, même si la ville souhaite au final, planifié cette dépense sur deux exercices budgétaires.

Vote du budget à l'unanimité

6. Demande de subvention dans le cadre du dispositif TEPCV

La commune de l'Albenc a présenté différents dossiers de demande de subvention dans le cadre du dispositif « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte », piloté par la SMVIC, dont un pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

La communauté de communes a donné son accord pour le versement d'une subvention à hauteur de 10 800 €, correspondant à l'achat d'un véhicule électrique pour un montant plafonné à 21 000,00 € HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la SMVIC.

7. Modification des statuts du CA des pompes funèbres de l'Isère

A la demande de la SAEM Pompes Funèbres de l'Isère, le conseil municipal est amené à approuver la modification des statuts du conseil d'administration pour augmenter le nombre d'administrateurs siégeant, pour passer de 15 à 16 administrateurs.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

8. Approbation du SAGE Bas Dauphiné – Valence

La présidente de la commission locale de l'eau sollicite la commune de l'Albenc pour avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour le territoire comprenant 138 communes dont 39 en Isère. Ce SAGE a vocation à piloter une démarche de valorisation et de préservation des ressources en eau.

L'ensemble des communes est amené à rendre un avis, le projet de SAGE à l'issue de cette consultation sera soumis à une procédure d'enquête publique.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de SAGE.

9. Mandat confié au Centre de Gestion de l'Isère pour lancer la consultation sur la protection sociale des agents territoriaux.

Depuis 2013, le Centre de Gestion a souscrit des conventions de participations financières pour la protection sociale des agents territoriaux.

Ces conventions arrivant à échéance en décembre 2019, le CDG 38 sollicite les communes adhérentes pour lui donner mandat et relancer la consultation en vue de nouvelles conventions de participation financière.

A l'unanimité, le conseil municipal donne mandat au CDG pour relancer la consultation.

10. Révision du PLU – Modification du PADD

La commune est engagée depuis juin 2017 dans une démarche de révision de son PLU. A ce titre, le conseil municipal a été amené à débattre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) prescrivant les grands objectifs attendus par la commune, et qui se traduiront de manière opérationnelle dans le futur PLU.

A ce titre dans la première mouture du PADD, il était identifié un volume de constructions à venir sur la période du nouveau PLU dont un certain nombre de logements sociaux.

Cet objectif quantitatif devait trouver sa traduction opérationnelle notamment dans le cadre des orientations d'aménagements et de programmation.

Pour ne pas bloquer les OAP faute d'opérations intégrant les logements sociaux, les élus souhaitent apporter une modification au PADD sur ce thème en supprimant la référence à un volume de productions de logements sociaux, tout en laissant l'opportunité aux bailleurs de proposer des projets de programme de logements sociaux sur la commune.

Cette modification du PADD a reçu un avis favorable du SCOT Grenoblois.

Le conseil municipal adopte à la majorité (1 abstention) la modification apportée au PADD.

Points divers :

- **Prochaine réunion du conseil municipal :**
 - o Mardi 21 mai à 20h00
 - o Mardi 18 juin à 20h00
 - o Mardi 16 juillet à 20h00
 - o Mardi 24 septembre à 20h00
 - o Mardi 5 novembre à 20h00
 - o Mardi 17 décembre à 19h00
- **Prochaine réunion PLU :**
 - o Réunion avec les personnes publiques associées le jeudi 16 mai à 16h00.
- **Commission d'appel d'offres :**
 - o Le 23 avril pour l'ouverture des plis des offres pour CD 35
 - o Le 29 avril pour l'attribution des offres CD35 + panneau d'information.
- Elections européennes le dimanche 26 mai de 8h00 à 18h00 : mise en place d'un planning pour tenue du bureau de vote.

Fin du conseil à 22h00.

La secrétaire du Conseil Municipal
Christelle GUIONNEAU